

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE)

NO. 1907/2006

**Dénomination commerciale: AUTO XS Scheibenreiniger-Konzentrat ATLANTIK****Date d'établissement: 10.04.2024, Date de révision: 24.04.2024, Version: 1.0****RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Dénomination commerciale

AUTO XS Scheibenreiniger-Konzentrat ATLANTIK

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes

Nettoyant pour pare-brise.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur

ADAMOL GmbH

Warneckestraße 10

1110 Wien, Autriche

+43(0)1 813 25 25

office@adamol.at

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Consulter immédiatement avec le Centre suisse d'information toxicologique.

145

Appels depuis l'étranger: +41 44 251 51 51

Fournisseur

+43(0)1 813 25 25

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Conformément aux règlements, le produit chimique n'est pas classé comme dangereux.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

EUH208 Contient du (de la) 2-méthylisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation nationale.

### 2.3 Autres dangers

#### PBT/vPvB

Aucune donnée.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

#### Informations complémentaires

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

### 3.2 Mélanges

Nom	CAS EC Index Reach	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Notes concernant les ingrédients
Alcools ramifiés en C11-13, éthoxylés	68439-54-3 - -	0.1-1	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	/	/
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	2682-20-4 220-239-6 613-326-00-9	<0.0015	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1A; H317 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 2; H330 Aquatic Acute 1; H400; M = 10 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1 EUH071	Skin Sens. 1A; H317; C ≥ 0.0015%	/

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Notes générales

En cas de doute ou de malaise, consulter un médecin. Montrer la fiche de données de sécurité et l'étiquette au médecin.

#### Après inhalation

Emmenez le patient à l'air frais - sortez de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent et persistent, consultez un médecin.

#### Après contact cutané

Trek alle besmette kleding uit. Les zones du corps qui sont entrées en contact avec le produit doivent être rincées à l'eau. Si des symptômes apparaissent et persistent, consultez un médecin.

#### Après contact oculaire

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante en gardant les paupières écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Recourir à une assistance médicale.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir ! Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consultez un médecin. Montrer au médecin la fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Après inhalation

Une exposition excessive au brouillard de pulvérisation, au brouillard ou aux vapeurs peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Toux, éternuements, écoulement nasal, respiration laborieuse.

#### Après contact cutané

Le contact avec la peau peut provoquer des irritations (rougeurs, démangeaisons). Kan sensibilisatie veroorzaken door huidcontact (jeuk, roodheid, uitslag).

#### Après contact oculaire

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation (rougeur, larmoiement, douleur).

#### Après ingestion

Peut causer des nausées/vomissements et de la diarrhée. Peut causer une gêne abdominale.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Gaz carbonique. Poudre chimique sèche. Pulvérisateur d'eau. Mousse résistante à l'alcool.

#### Agents d'extinction inappropriés

Eau pulvérisée directe.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent être générés ; ne pas inhaler les gaz/fumées.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Mesures de protection

En cas d'incendie ou d'échauffement, ne pas respirer les fumées/vapeurs. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Refroidissez les conteneurs à risque avec un jet d'eau. Si possible, retirez les conteneurs de la zone en danger.

#### Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés pour les pompiers (y compris des casques, des bottes de protection et des gants) (BS EN 469) et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec un masque complet (BS EN 137).

#### Informations supplémentaires

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

##### Équipements de protection

Portez l'équipement de protection personnel (Rubrique 8).

##### Procédés pour prévenir les accidents

Assurer une ventilation adéquate. Tenez-vous à l'écart des sources d'allumage et/ou de chaleur ; Ne pas fumer !

##### Mesures d'urgence

Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Empêcher l'accès au personnel non protégé. Évacuez la zone dangereuse. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Vermijd contact met de huid, ogen en kleding.

#### Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit atteindre l'eau/les égouts/les systèmes d'égouts ou le sol perméable. En cas d'émission importante dans les eaux ou sur le sol perméable, avertir les autorités responsables.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Pour le confinement

Endiguer le déversement si cela ne présente pas de risques.

### Pour le nettoyage

Absorber le produit (avec un matériau inerte), le collecter dans un récipient spécial et le jeter à un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets dangereux. Utilisez uniquement des instruments et équipements antidéflagrants. Utilisez des outils antinflamme. Empêcher le rejet dans les égouts, l'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Aérer les locaux. Nettoyer la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

### Autres informations

Aucune donnée.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

# RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Mesures de protection

#### Mesures destinées à prévenir les incendies

Assurer une ventilation adéquate. Tenez-vous à l'écart des sources d'allumage - ne pas fumer. Utilisez des outils antinflamme. Prenez des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent le long du sol. Elles forment des mélanges explosifs avec l'air.

#### Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utiliser une ventilation générale ou locale pour éviter d'inhaler les vapeurs et les aérosols.

#### Mesures de protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts, les eaux de surface et le sol. Après utilisation, refermer immédiatement le récipient hermétiquement.

### Autres mesures

Aucune donnée.

### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle - lavez-vous les mains pendant les pauses et lorsque vous avez fini de travailler avec du matériel. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. Vermijd contact met de huid, ogen en kleding. Verwijder besmette kleding en was deze voor hergebruik. Draag geschikte beschermende uitrusting; zie Sectie 8.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Protéger contre le feu ouvert, la chaleur et la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Tenir à l'écart des substances oxydantes. Tenez-vous à l'écart des sources d'allumage - ne pas fumer.

### Matériaux d'emballage

Conserver uniquement dans le contenant d'origine.

### Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Fermer les contenants ouverts après utilisation. Mettez les récipients à la verticale pour éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des contenants non étiquetés.

**Température de stockage**

Aucune donnée.

**Classe de stockage**

**Classe de stockage: 12**

**Informations supplémentaires sur les conditions de stockage**

Aucune donnée.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Recommandations**

Aucune donnée.

**Solutions spécifiques à un secteur industriel**

Aucune donnée.

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Nom	mg/m <sup>3</sup>	ml/m <sup>3</sup>	Valeur éphémère mg/m <sup>3</sup>	Valeur éphémère ml/m <sup>3</sup>	Remarques	Les valeurs limites biologiques
tert-Butanol (75-65-0)	60	20	240	80	ZNS, NiereKT AN	/
Ethanol (64-17-5)	960	500	1920	1000	OAW, FormalKT HU	/
D-Limonen (5989-27-5)	40	7	80	14	LeberKT AN	/

**Informations sur les procédures de suivi**

SN EN 14042:2003 Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques. SN EN 482:2021 Exposition sur les lieux de travail - Procédures pour déterminer la concentration d'agents chimiques - Exigences élémentaires relatives aux performances. SN EN 689+AC:2020 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle

**valeurs DNEL/DMEL**

**Pour le produit**

Aucune donnée.

**Pour les ingrédients**

Aucune donnée.

**valeurs PNEC**

**Pour le produit**

Aucune donnée.

**Pour les ingrédients**

Aucune donnée.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées**

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle - lavez-vous les mains pendant les pauses et lorsque vous avez fini de travailler avec du matériel. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vermijd contact met de huid, ogen en kleding. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Un équipement de protection individuelle n'est requis qu'en cas d'utilisation professionnelle ou de gros colis (colis non adaptés aux ménages). Pour les produits largement utilisés par les consommateurs, suivez les recommandations figurant sur l'étiquette du produit.

**Mesures structurelles destinées à éviter l'exposition**

Aucune donnée.

**Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition**

Verwijder onmiddellijk alle besmette kleding en was deze voor hergebruik.

**Mesures techniques destinées à éviter l'exposition**

Assurer une bonne ventilation et une évacuation locale dans les zones à concentration accrue. Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Aucune exigence dans des conditions normales d'utilisation. En cas de risque de contact avec les yeux, utilisez des lunettes de protection. Veiligheidsbril met zijbescherming (BS EN ISO 16321-1:2022).

**Protection des mains**

Aucune exigence dans des conditions normales d'utilisation. En cas de contact prolongé avec les mains, nous recommandons d'utiliser des gants de protection (EN 374:2016). Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le temps de pénétration est déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

**Matériaux appropriés**

**Protection de la peau**

Vêtements et chaussures de protection en coton couvrant tout le pied (EN ISO 20345:2022).

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire appropriée. Portez le masque respiratoire approprié (SN EN 136) avec le filtre combiné A2-P2 (SN EN 14387).

**Dangers thermiques**

Aucune donnée.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

**Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange**

Aucune donnée.

**Mesures d'enseignement destinées à éviter l'exposition**

Aucune donnée.

**Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition**

Aucune donnée.

**Mesures techniques destinées à éviter l'exposition**

Ne pas laisser le produit atteindre les égouts, les systèmes d'égouts ou les eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement**

État physique	liquide
Forme	Aucune donnée.
Couleur	bleu
Odeur	parfumé
Seuil olfactif	Aucune donnée.
Point de fusion/point de congélation ou point de ramollissement	Aucune donnée.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée.
Inflammabilité	Aucune donnée.
Limites d'explosibilité	Aucune donnée.
Point d'éclair	Aucune donnée.
Auto-inflammabilité	Aucune donnée.
Température de décomposition	Aucune donnée.
pH	9.1
Viscosité	Aucune donnée.
Solubilité (l'eau)	soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Aucune donnée.

Pression de vapeur	Aucune donnée.
la densité relative	0.998
Densité de vapeur	Aucune donnée.
Caractéristiques des particules	Aucune donnée.

## 9.2 Autres informations

### Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée.

### Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux n'est attendu.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### (a) Toxicité aiguë

Aucune donnée.

#### Informations complémentaires

Le produit n'est pas classé pour la toxicité aiguë.

#### (b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune donnée.

#### Informations complémentaires

Le produit n'est pas classé irritant pour la peau.

#### (c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune donnée.

#### Informations complémentaires

Le produit n'est pas classé comme étant irritant pour les yeux.

#### (d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune donnée.

#### Informations complémentaires

Bevat ten minste één ingrediënt dat sensibilisering kan veroorzaken. Kan een allergische reactie veroorzaken. Le produit n'est pas classé comme sensibilisant.

#### (e) Effets mutagènes

Aucune donnée.

#### (f) Cancérogénité

Aucune donnée.

#### (g) Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée.

#### Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Le produit n'est pas classé cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

#### (h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune donnée.

#### Informations complémentaires

STOT SE (exposition unique) : Non classé.

#### (i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune donnée.

#### Informations complémentaires

STOT RE (exposition répétée) : Non classé.

#### (j) Danger par aspiration

Aucune donnée.

#### Informations complémentaires

Danger par aspiration : Non classé.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune donnée.

#### Effets interactifs

Aucune donnée.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

### Autres informations

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aiguë

Aucune donnée.

#### Toxicité chronique

Aucune donnée.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique**

Aucune donnée.

**Biodégradation**

Aucune donnée.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Aucune donnée.

**Facteur de bioconcentration**

Aucune donnée.

**12.4 Mobilité dans le sol****Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement**

Aucune donnée.

**Tension superficielle**

Aucune donnée.

**Adsorption / désorption**

Aucune donnée.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

L'évaluation n'est pas faite.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucune donnée.

**12.8 Informations complémentaires****Pour le produit**

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Ne pas laisser pénétrer dans les nappes phréatiques, les cours d'eau ou les égouts.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Élimination du produit/de l'emballage****Procédé de destruction du produit ou des résidus**

Ne pas laisser le produit atteindre les canalisations/systèmes d'égouts. Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets. Éliminer le produit auprès d'un collecteur/éliminateur de déchets agréé/d'une entreprise effectuant la valorisation des déchets.

**Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW**

Aucune donnée.

**Procédé de traitement des emballages usagés**

Livrer les conteneurs complètement vidés aux autorités d'élimination des déchets agréées. Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets d'emballage.

**Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW**

Aucune donnée.

**Informations pertinentes pour le traitement des déchets**

Aucune donnée.

**Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées**

Aucune donnée.

**Autres recommandations d'élimination**

Aucune donnée.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>			
N'appartient pas aux matières dangereuses conformément au règlement sur le transport des matières dangereuses.	N'appartient pas aux matières dangereuses conformément au règlement sur le transport des matières dangereuses.	N'appartient pas aux matières dangereuses conformément au règlement sur le transport des matières dangereuses.	N'appartient pas aux matières dangereuses conformément au règlement sur le transport des matières dangereuses.
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>			
non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>			
non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>			
non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>			
NON	NON	NON	NON
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
Quantités limitées non renseigné/insignifiant	Quantités limitées non renseigné/insignifiant		Quantités limitées non renseigné/insignifiant
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>			
	non renseigné/insignifiant		

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]

- Règlement (CE) no. 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

-Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

- 832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) du 19 décembre 1983 (Etat le 1er janvier 2017)

COV - Directive 2004/42/CE

non applicable

Ingrédients conformément au Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergent agents de conservation (Benzisothiazolinone, Methylisothiazolinone)

Des instructions spéciales

Aucune donnée.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Modifications des Fiches de Données de Sécurité

Aucune donnée.

Source de données principales utilisées dans la fiche de données

Aucune donnée.

Abréviations et acronymes

ETA - Estimation de la toxicité aiguë

ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CEN - Comité européen de normalisation

C&E - Classification et étiquetage

CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage); règlement (CE) n°1272/2008

N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

CSA - Évaluation de la sécurité chimique

CSR - Rapport sur la sécurité chimique

DNEL - Dose dérivée sans effet

DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses

DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses

UA - Utilisateur en aval

CE - Communauté européenne

ECHA - Agence européenne des produits chimiques

Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)

EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)

CEE - Communauté économique européenne

EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire

ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées

FR - Norme européenne

UE - Union européenne

Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées

CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)

SEG - Scénario d'exposition générique

SGH - Système général harmonisé

IATA - Association internationale du transport aérien

OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac

TI - Technologies de l'information

IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées  
IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée  
CCR - Centre commun de recherche  
Kow - Coefficient de partage octanol-eau  
CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)  
DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)  
EL - Entité légale  
LoW - Liste des déchets (voir <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)  
LR - Déclarant principal  
F/I - Fabricant/Importateur  
EM - État membre  
FS - Fiche signalétique  
CO - Conditions opératoires  
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques  
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle  
JO - Journal officiel  
RE - Représentant exclusif  
OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail  
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique  
CPE - Concentration prédite sans effet  
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet  
EPI - Équipement de protection individuelle  
R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité  
REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) n°1907/2006  
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)  
RIP - Projet de mise en œuvre de REACH  
RMM - Mesure de gestion des risques  
APR - Appareil de protection respiratoire  
FDS - Fiche de données de sécurité  
FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances  
PME - Petites et moyennes entreprises  
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
(STOT) RE - Exposition répétée  
(STOT) SE - Exposition unique  
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes  
NU - Nations Unies  
vPvB - Très persist

#### Texte des phrases H visées au point 3

H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H330 Mortel par inhalation.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.